



**Une chute peut causer des blessures graves, particulièrement chez les personnes âgées, qui subissent souvent des fractures. Les blessures subies par les personnes âgées peuvent prendre beaucoup de temps à guérir et, souvent, elles ne s'en rétablissent pas. Elles sont donc encore plus vulnérables qu'elles ne l'étaient avant la chute. Une telle vulnérabilité peut être dévastatrice du point de vue émotionnel pour la personne et peut avoir une incidence non seulement sur la personne blessée, mais aussi sur les membres de sa famille immédiate et les autres membres de la communauté.**

La direction de l'organisme doit s'acquitter de certaines obligations juridiques. En Ontario, par exemple, en vertu de la *Loi sur la responsabilité des occupants*, il incombe au propriétaire du terrain de faire en sorte que les visiteurs puissent se rendre sur les lieux en toute sécurité. Des lois semblables

existent dans plusieurs autres provinces canadiennes. Si une personne subit une blessure après avoir trébuché et chuté sur votre terrain, vous devez être prêt à démontrer que des normes de diligence appropriées ont été appliquées.

## Les critères suivants sont généralement appliqués :

- Est-ce que le danger était prévisible?
  - Est-ce que la conduite de l'occupant était conforme aux normes acceptables?
  - Est-ce qu'un système d'inspection adéquat était en place et en œuvre?
  - Est-ce que le risque a été présent pendant une durée de temps excessive?
- Est-ce que le risque aurait été facile à prévenir?

Que pouvez-vous donc faire, dans une mesure raisonnable, pour protéger votre organisme et les personnes qui sont sur vos lieux contre les conséquences d'une chute? Un programme d'inspection régulière de tous vos édifices et des terrains avoisinants réduira le risque de chute.

## Programme d'inspection

Le fait d'inspecter régulièrement la propriété, de déceler les problèmes, de réparer les dommages, de maintenir les terrains en bon état et de documenter ces activités par des listes de vérification et un registre vous aidera à réduire les probabilités de chute. Cette documentation vous aidera également

à démontrer que des efforts raisonnables ont été déployés pour entretenir votre propriété et la maintenir en bon état. De plus, des inspections régulières peuvent également réduire les coûts généraux d'entretien en décelant les problèmes de façon précoce alors qu'ils sont plus faciles à résoudre.

## Exigences du programme

1. Mettez en œuvre une politique écrite qui dicte à quel moment la propriété (terrains et édifices) doit être inspectée. Les inspections doivent être faites au moins une fois par mois. Nommez la personne responsable des inspections. Faites en sorte que les membres du personnel et les bénévoles autorisés ont lu et compris la politique.
2. Créez un registre que la personne responsable utilisera pour effectuer l'inspection. Ce registre doit inclure une liste des endroits inspectés et une description de l'état de ces endroits, les mesures correctives prises, la date et l'heure de l'inspection, ainsi que le nom et la signature de la personne qui effectue l'inspection. Les registres doivent être conservés pendant sept ans.

## Tenue d'un registre

Si une personne trébuche et chute, un rapport écrit sous forme de rapport d'incident doit être préparé et inclure :

- le nom de la personne qui est tombée;
- l'endroit et l'heure de la chute;
- l'adresse et le numéro de téléphone de la personne qui est tombée;
- les membres du personnel ou les autres personnes qui sont intervenus;
- les noms et les coordonnées des témoins;
- les mesures prises.

Vous devez aviser votre courtier d'assurance dès que possible et lui fournir les renseignements ci-dessus. Enfin, les membres du personnel ou les bénévoles doivent savoir qu'ils ne peuvent rien dire qui pourrait être interprété comme un aveu de culpabilité. Réconfortez la personne qui est tombée et offrez-lui des soins. Si la personne suggère que l'organisme est à blâmer pour sa chute, dites-lui que vous ne pouvez pas offrir de commentaire. De telles déterminations sont faites par vos assureurs, après une enquête complète.

## Conseils pour assurer la sécurité de votre propriété

Voici des exemples de problèmes courants :

- Les stationnements, asphaltés ou non, doivent être inspectés régulièrement au cours de l'année. Les trous, les nids-de-poule et les surfaces fissurées, cassées ou instables doivent être réparés. Les stationnements en gravier doivent être nivelés avec du gravier frais.
- Un éclairage adéquat est très important pour permettre aux gens de voir où ils vont.
- Faites en sorte que vos stationnements, vos voies piétonnes et vos entrées soient bien éclairés en tout temps. Les mêmes directives s'appliquent aux escaliers et aux corridors intérieurs. Considérez l'utilisation d'appareils d'éclairage à faible consommation d'énergie pour rehausser le niveau d'éclairage.
- Les voies piétonnes connaissent souvent des problèmes après le dégel du printemps. Les panneaux et les pavés peuvent être soulevés par le gel, ce qui rend les surfaces inégales. Si l'écart entre des panneaux adjacents est de ½ pouce (13 mm) ou plus, les panneaux doivent être réinstallés ou remplacés. Sur une voie piétonne faite de pavés, examinez l'alignement des pavés le long de la voie et d'un côté à l'autre. Si la surface d'une voie piétonne semble inégale, il peut être nécessaire de soulever les pavés, d'ajouter du calcaire concassé à la base, de le retasser et de replacer les pavés.
- Examinez les escaliers extérieurs et intérieurs. Remplacez les marches qui sont usées, détachées ou brisées.
- Assurez-vous que les rampes sont bien solides. Si un escalier n'a pas de rampe, il est préférable d'en installer une.
- Examinez les terrains avoisinants pour vous assurer qu'il n'y a pas de trous, comme des tanières d'animaux, des puits à découvert, des regards d'égout ouverts, un affaissement, des troncs d'arbres exposés, des racines ou les ruines d'anciens poteaux qui peuvent faire trébucher les enfants ou les adultes. Les endroits où les problèmes ne peuvent pas être résolus rapidement doivent être entourés d'un cordon de sécurité ou indiqués par un panneau d'avertissement.
- Les endroits où l'élévation change de façon abrupte doivent être indiqués par un panneau d'avertissement si les gens marchent souvent dans ces endroits.
- L'équipement de jardin doit être entreposé lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Ne permettez pas l'accumulation de débris sur votre propriété. Enlevez les branches, les feuilles, les déchets, etc. dès que possible.
- Taillez les arbres pour faire en sorte que les branches mortes ne se casseront pas pendant un phénomène météorologique violent ou ne dérangeront pas les gens qui marchent sous les arbres.
- Les rampes pour fauteuils roulants et les surfaces antidérapantes doivent être maintenues en bon état. Faites attention à l'usure des surfaces de béton.
- Examinez les tapis et les planchers en général pour vous assurer que les surfaces sont bien égales et non endommagées.

## Conclusion

Il est possible de prévenir la plupart des chutes grâce à des mesures proactives simples que les membres du personnel ou les bénévoles autorisés peuvent prendre. Si vous trouvez qu'une surface est difficile à naviguer, il peut s'agir d'un risque de trébuchement pour une personne qui a des capacités différentes.

Un avantage supplémentaire de l'entretien de routine est la sécurité. Une propriété bien entretenue et bien éclairée décourage le vandalisme. Comme dit le proverbe, « mieux vaut prévenir que guérir! »

## À PROPOS D'ECCLESIASTICAL INSURANCE

Ecclesiastical Insurance Office plc est une compagnie d'assurance commerciale spécialisée. Nous sommes vivement engagés à protéger les besoins des organismes qui enrichissent la vie des autres, à préserver l'histoire, les cultures et les communautés distinctes du Canada, et à appuyer les initiatives qui contribuent à améliorer la vie des gens dans le besoin.



Fier membre du Benefact Group, formé d'entreprises en services financiers spécialisés qui visent à faire une différence.

Ces conseils ou renseignements sont offerts de bonne foi et sont basés sur notre compréhension des lois et des pratiques actuelles. Ecclesiastical Insurance Office plc et ses filiales n'acceptent aucune responsabilité pour toute erreur ou omission qui pourrait entraîner des blessures, des pertes ou des dommages, y compris toute perte indirecte ou financière. Il incombe à la personne assurée ou à toute autre personne de faire en sorte qu'elle s'acquitte de ses obligations imposées par la loi, et toute interprétation ou mise en œuvre des conseils ci-dessus est effectuée à la discrétion exclusive de la personne assurée ou de toute autre partie qui lit cette note.

[ecclesiastical.ca](http://ecclesiastical.ca) | [@EIOCanada](https://twitter.com/EIOCanada)

